

*United Nations*

*Nations Unies*

RESTRICTED

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

E/CN.1/W.28  
16 juin 1947  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

COMMISSION DES QUESTIONS ECONOMIQUES ET DE L'EMPLOI

16 juin 1947

Projet de résolution proposé par le suppléant du délégué de l'Australie,  
à propos des points 5 et 7 de l'ordre du jour

La Commission a examiné, à titre officieux, la situation, en personnel, de la Division de la stabilité et du développement économiques. Elle en a conclu que le personnel actuel est insuffisant pour exécuter le programme des travaux approuvés par le Conseil, et qui relèvent de la compétence de la Commission. En conséquence, la Commission présente au Conseil économique et social la résolution suivante :

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

C O N S I D E R A N T que le Secrétariat ne saurait, sans accroissement de personnel s'acquitter correctement et à temps en ce qui concerne la stabilité et le développement des importantes fonctions économiques dont l'a chargé le Conseil économique et social, conformément à la Charte,  
R E C O M M A N D E à l'Assemblée générale de voter les crédits supplémentaires qui permettront au Secrétaire général l'accomplissement desdites fonctions.

-----

